

Rapport de la Commission des finances au sujet du préavis 9/23

Installation de panneaux d'information lumineux, demande de crédit d'investissement.

Objet	Installation de 3 panneaux lumineux LED permettant de diffuser instantanément des informations à la population.
Opération proposée	Investissement.
Coût de l'opération	CHF. 115'000.-. Voir détail dans le préavis.
Réalisation	Dès que possible (délai de 3 mois pour la réalisation et l'installation des panneaux).
Financement	Le crédit sera couvert par la trésorerie courante.
Amortissement	Par prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements futurs (cpte N° 9282.02 du bilan) présentant un solde de CHF. 3'861'196.10 au 31/12/2022.
Plan d'investissement	Cet investissement figure au plan quinquennal pour un montant de CHF. 120'000.- à réaliser en 2023.

Le soussigné rapporteur n'a pas directement participé aux réunions de la Commission ad-hoc mais a été tenu au courant de leurs teneurs par l'intermédiaire de son président et des membres du rapport de minorité. Qu'ils en soient ici remerciés.

Remarques sur le fond : La situation actuelle impliquant la pose mensuelle ou bimensuelle d'affiches n'offre pas la possibilité d'être totalement réactif ou correctif face à l'évolution de l'information à diffuser. Le but de la mise en place de la solution demandée ce soir est de pouvoir ajuster l'information aux besoins du moment, tout en offrant une autre lisibilité.

La CoFin laisse le soin à la commission ad-hoc de juger de la pertinence du choix des panneaux, des lieux définis pour leur implantation ainsi que de l'impact écologique qu'il en découle.

Remarques sur les finances : La CoFin a eu accès au détail des devis concernant le génie civil, la pose de l'alimentation et l'installation des panneaux (haut de la page 8 du préavis). Le montant total annoncé est de CHF 18'378.-. Ce montant donné est très large vu qu'il prend en compte des *divers et imprévus* devisés dans la partie de génie civile (d'autres en seront rajoutés dans le récapitulatif des coûts) mais ne prend pas en compte les rabais prévus (5% pour le génie civil, rien pour la pose et 3% pour l'installation).

Les coûts du système actuel s'élèvent à CHF. 3'200 par année. Le projet tel que présenté augmentera les frais de fonctionnement de CHF. 3'150.- pour atteindre annuellement le

montant de CHF. 6'350.- (dont CHF. 3'500.- d'électricité au tarif au jour – mais tarif volatile comme nous le vivons depuis plusieurs années).

Conclusions : Si la CoFin reconnaît que la dépense telle que demandée est supportable pour les finances communales, elle se pose la question quant à la valeur ajoutée de ce nouveau système et regrette que le projet ne réponde pas au plan climat de la commune d'Aubonne. En résumé, la CoFin trouve que le rapport coût/efficacité n'est pas optimal et s'inquiète que ce genre d'investissement ne préjuge les besoins financiers nécessaires à la réalisation des grands travaux qui nous attendent. Pour toutes ces raisons la CoFin ne prononce pas de recommandations de vote concernant le préavis 9/23.

Aubonne, le 14 septembre 2023.

Philippe Cretegny, rapporteur pour la CoFin.